

## REGLEMENT DU CHAMPIONNAT « HERAULT MX CUP 2024 »

Pour L'année 2024, le Comité Départemental Motocycliste de l'Hérault organise un championnat de motocross « Hérault Mx Cup » sous l'égide de de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) et de la Ligue Motocycliste Occitanie (LMOC) .

Il se déroulera sur quatre épreuves :

3 mars 2024 - Circuit d'Aspiran

9 mars 2024 - Circuit de Saint-Thibéry

14 avril 2024 - Circuit de Frontignan

21 avril 2024 - Circuit de Cazouls-Les-Béziers

Cette initiative a été mise en place pour permettre aux pilotes amateurs ou débutants de goûter à la compétition sereinement et ainsi passer une bonne journée entre amis.

Leurs frais de déplacement seront minimisés par la proximité des épreuves qui se dérouleront sur nos plus beaux circuits et par des clubs qui ont fait leurs preuves.

Pour que ce championnat soit homogène, nous procéderons à une évaluation de niveau dès la première épreuve pour éviter les chasseurs de coupe et autres.

Il est évident que si un concurrent ne respecte pas les règles et les valeurs pour lesquelles ce championnat a été créé, il en sera exclu.

Les épreuves se dérouleront sur les circuits d'Aspiran, Saint-Thibéry, Frontignan et Cazouls-Les-Béziers.

### Règlement particulier du championnat

Pour toutes les autres règles : se reporter au règlement général motocross 2024 de la LMOC à consulter sur le lien suivant : <https://www.lmoc.fr/reglement-commission-motocross-2024/>

### Article 1

Ce championnat est ouvert en priorité aux pilotes licenciés FFM de l'Hérault.

Les pilotes extérieurs pourront y participer selon les places disponibles.

Les sous-catégories :

- MX1 : à partir de 350cc.
- MX2 : 250cc.
- MX 125 : 125cc.
- Féminines : à partir de 125cc.

Pour rappel, seront admis les pilotes en première année de licence compétition, les pilotes ne faisant pas partie de la liste de notoriété de la LMOC, et les pilotes n'ayant pas été classés dans les 15 premiers d'une manche en championnat ou trophée de la LMOC.

## Article 2

Contrôles administratifs et techniques : Art.6.1 LMOC

Parc fermé et pré-grille : Art.6.2 LMOC

Essais : Art.6.3. LMOC

Essais libres : 15 minutes d'essais libres

Essais chronométrés : 5 minutes de tests de départ avant les essais chronométrés, le tout sur 15 minutes.

Courses : Art.6.4 à 6.6 LMOC

2 manches de 15 minutes plus 1 tour.

L'entrée en grille s'effectuera en fonction des résultats des essais chronométrés

## Article 3

A chaque Manche les points seront attribués de la façon suivante

1er ....50 pts - 2ème ....47 pts - 3ème ....45 pts - 4ème ....43 pts - 5ème ....41 pts - 6ème ....40 pts  
7ème ....39 pts - 8ème ....38 pts - 9ème ....37 pts - 10ème....36 pts - 11ème....35 pts - 12ème....34 pts  
13ème....33 pts - 14ème....32 pts - 15ème....31 pts - 16ème....30 pts - 17ème....29 pts - 18ème....28 pts  
19ème....27 pts - 20ème....26 pts - 21ème....25 pts - 22ème....24 pts - 23ème....23 pts - 24ème....22 pts  
25ème....21 pts - 26ème....20 pts - 27ème....19 pts - 28ème....18 pts - 29ème....17 pts - 30ème....16 pts -  
31ème....15 pts - 32ème....14 pts - 33ème....13 pts - 34ème....12 pts - 35ème....11 pts - 36ème....10 pts  
37ème....9 pts - 38ème....8 pts - 39ème....7 pts - 40ème....6 pts - 41ème....5 pts - 42ème....4 pts -  
43ème....3 pts - 44ème....2 pts - 45ème....1 pts

Les 3 premiers du scratch seront récompensés à la journée.

Une remise annuelle récompensera chaque catégorie en fin d'année.

Tous les pilotes, qu'ils soient de l'Hérault ou de l'extérieur marqueront des points.

## Article 4

Engagements :

Le prix est fixé à 45 € (3 € pour engage-sports et part club 42 €).

Les engagements seront ouverts à partir du 15 janvier 2024 sur :

<https://ffm.engage-sports.com/competition/competitions-regionales/ligue/L36/?discipline=motocross&championnat=2425>

En priorité seront sélectionnés les pilotes de l'Hérault s'étant engagés sur la totalité des épreuves dans l'ordre des inscriptions.

Pour les autres ce sera en fonction du nombre d'épreuves auxquelles ils désirent participer, qu'ils soient de l'Hérault ou de l'extérieur.

L'ordre de priorité :

- Jusqu'à J-30 : Priorité aux pilotes de l'Hérault qui s'engagent sur toutes les épreuves.
- De J-30 à J-15 : Priorité aux pilotes de l'Hérault qui s'engagent à une épreuve.
- A partir de J-15 : Ouvert à tous les pilotes.
- Clôture : J-7.

La prise de numéro de course 2024 s'effectue sur <https://ffm.engage-sports.com/>.